



Pays Vallée de la Sarthe

Affaire suivie par :
Céline BIHEL
celine.bihel@paysvalleedelasarthe.fr

**A l'attention du Pôle Aménagement
et Urbanisme – M. Roissé**
Pays du Mans
15-17 rue Gougeard
72100 le Mans

REÇU le

12 SEP. 2025

Rép: A2003

À Malicorne-sur-Sarthe, le 9 septembre 2025

Objet : Avis sur le SCOT-AEC du Pays du Mans
Nos réf : EF/CP/CB/36.2025

Madame, Monsieur,

Le SCOT-AEC du Pays du Mans définit la stratégie d'aménagement d'ici à 2050 dont le fil conducteur est l'urbanisme favorable à la santé. Il doit permettre la mise en place d'un nouveau modèle d'aménagement s'inscrivant dans la transition écologique, la maîtrise de l'artificialisation des sols et l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie.

L'ambition démographique du Pays du Mans est de gagner environ 30 000 habitants par rapport à 2020 pour atteindre environ 347 000 habitants en 2050. Dans le même temps, le SCOT-AEC affiche une consommation foncière limitée à 637 ha d'ENAF entre 2021 et 2030, soit une réduction de 56% par rapport à 2011-2021, qui est donc conforme aux objectifs de la loi « climat et résilience ».

Concernant les axes « transition(s) et nouveau modèle » et « cadre de vie et santé » du PAS, il serait opportun de d'approfondir les risques liés au changement climatique, les conséquences selon les vulnérabilités des populations et d'adapter les politiques d'aménagement liées. Il est notamment relevé que :

- **Pollution de l'air et vagues de chaleur représentent une double menace** : les grandes agglomérations comme Le Mans sont particulièrement vulnérables. Avec l'intensification des vagues de chaleur, les zones urbaines sont confrontées au phénomène des îlots de chaleur (accumulation thermique des bâtiments, formes urbaines qui entravent la circulation de l'air, moteurs thermiques, manque d'espaces végétalisés, taux d'imperméabilisation, etc.). Pour les populations les plus vulnérables, telles que les occupants de passoires thermiques, les travailleurs en extérieur, les scolaires ou les personnes âgées, ces enjeux revêtent une dimension sanitaire et sociale prioritaire. Ensemble, ces constats soulignent donc la nécessité d'un traitement localisé et différencié du phénomène. Adapter le Pays du Mans au changement climatique implique de repérer les zones les plus sensibles et d'y déployer des solutions ciblées.
- **Les risques de feux de forêts sont de plus en plus présents** : notamment à cause de l'intensification des sécheresses, l'augmentation des températures et la réduction de l'humidité des sols et de la végétation. L'évaluation du risque d'incendie de forêt repose sur le croisement de trois indicateurs : l'aléa, les enjeux liés aux populations (ou patrimoines) exposées et la défendabilité du territoire. La Sarthe est le département le plus boisé de la Région PDL et le Pays du Mans est exposé à un risque moyen ou fort sur la majorité de son périmètre.

**Plan
Climat**
Pays Vallée de la Sarthe

Moulin à couleurs
1, Place Pierre Désautels
72270 Malicorne-sur-Sarthe
02 43 94 80 80
www.paysvalleedelasarthe.fr

- **L'exposition à un risque important d'inondation** notamment dans les vallées de la Sarthe et de l'Huisne dans l'agglomération du Mans : Au-delà des enjeux humains et environnementaux, les inondations engendrent des coûts économiques croissants. En Pays de la Loire, les dommages sont estimés à 25 millions d'euros par an. D'ici 2050, les dommages annuels moyens pourraient croître de plus de 150 %. Parmi les EPCI les plus exposés aux inondations par ruissellement ou débordement figure la métropole du Mans.
- **Le retrait-gonflement des argiles (RGA) : risque prégnant en Sarthe et sur le Pays du Mans.** En accentuant la fréquence et l'intensité des sécheresses estivales, les changements climatiques contribuent à renforcer ce risque. Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer l'information des habitants, d'intégrer les risques géotechniques dans les documents d'urbanisme, de systématiser les études de sol avant construction, et de promouvoir des techniques de fondation adaptées dans les zones exposées.

Concernant l'axe « cadre de vie et santé », la prise en compte de la vulnérabilité des populations est essentielle et notamment les dimensions liées à :

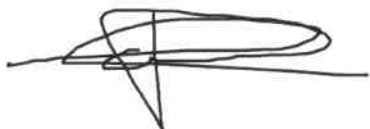
- **La pauvreté** : qui constitue un facteur majeur de vulnérabilité aux changements climatiques. Les personnes en situation de précarité sont souvent les plus exposées aux aléas et disposent de moins de moyens pour s'en protéger ou s'y adapter. Le Mans Métropole affiche le taux de pauvreté le plus élevé de la Région PDL (17,3 %), et se distingue comme le seul territoire ligérien à dépasser la moyenne nationale. Il est donc essentiel de cibler des politiques d'adaptation à ces populations vulnérables.
- **L'âge** : En Pays de la Loire, selon les prévisions climatiques, plus de 60% des écoles maternelles publiques seront exposées à des températures supérieures à 35°C d'ici à 2050. Ces prévisions appellent à des déclinaisons ciblées : maintien du confort d'été dans les écoles et les crèches, renaturation des cours d'école, rafraîchissement des locaux d'examen, travaux d'isolation thermique et choix de matériaux adaptés au climat futur.
- **L'état de santé des populations** conditionne fortement leur capacité à faire face aux impacts des changements climatiques. Vagues de chaleur, dégradation de la qualité de l'air, augmentation des allergènes, présence croissante d'espèces vectrices de maladies, impacts sur la santé physique et mentale des événements climatiques extrêmes, toutes ces menaces sanitaires, affectent en priorité les personnes dont l'état de santé est déjà fragilisé. Il conviendrait de prendre en compte l'augmentation croissante de ces menaces pour adapter les stratégies en matière de santé du SCOT-AEC.

Enfin, des plans de prévention multirisques, intégrant le cumul de plusieurs aléas simultanés permettraient de mieux appréhender les stratégies d'aménagement à mettre en œuvre dans un territoire à +4°C. Le développement d'une culture du risque, permettrait l'appropriation des enjeux par les populations et des réponses efficaces aux enjeux du dérèglement climatique.

En conclusion, le SCOT-AEC du Pays du Mans est un document ambitieux et structurant. La position du Pays du Mans et sa vulnérabilité face aux changements climatiques nécessitent un travail particulier de projection et une innovation constante en matière d'adaptation. La collaboration avec les territoires ruraux et notamment les SCOT-AEC mitoyens sera essentielle pour relever ensemble, le défi des années à venir.

Cordialement,

Catherine PAULOUIN,
Élue référente SCOT du Pays Vallée de la Sarthe



Emmanuel FRANCO,
Président du Pays Vallée de la Sarthe



Syndicat mixte
Pays Vallée de la Sarthe
Mairie-Appelants - 1 Place Pierre Desroches
72270 BALCONNE-SUR-SARTHE
☎ 02 43 84 88 80
✉ : secretariat@paysvalleedelsarthe.fr